

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 DPVI 111** Subventions (50.000 euros) à 10 associations et conventions avec 3 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville Quartier Belleville Amandiers (20e). Deuxième enveloppe 2012.

**Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à des associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 20e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 28 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention globale de 10.000 euros est attribuée à l'association Relais Ménilmontant (18888 / D03694), 2.000 euros pour Insertion sociale, prévention, accès aux droits des jeunes (2012-02276) et 8.000 euros pour Mémoire et expression (2012-02283). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant aux projets subventionnés.

Article 2 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association de Médiation Interculturelle (16446 / X04745) pour écrivain public - soutien juridique (2012-02107).

Article 3 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Fédération des Association de Solidarité avec les Travailleurs (ses) Immigrés (ées) (FASTI) (18632/X02971) pour l'accès aux droits des personnes migrantes (2012-02256).

Article 4 : Une subvention globale de 10.500 euros est attribuée à l'association Archipelia (18047 / X01390), 3.500 euros pour Les Lundis Femmes Solidaires (2012-02038), 3.500 euros pour jeunes comme ressources sur la réappropriation d'un espace urbain : le square Luquet (2012-02046), 3.500 euros pour accès aux droits et médiation (2012-02051). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant aux projets subventionnés.

Article 5 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Quartiers du Monde (19878/X02182) pour l'accès aux droits des migrant (es) du Grand Belleville (2012-02284).

Article 6 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Canal Marches (11267/X06656) pour Belleville Jeunes 2012 - J'U.PO.Participe ! (2012-02137).

Article 7 : Une subvention globale de 11.000 euros est attribuée à l'association AOCSA la 20e Chaise (16203/X06703), 1.000 euros pour D'habitant à citoyen (2012-02024), 4.000 euros pour Jeunes en mouvement (2012-02026), 3.000 euros pour Agenda partagé (2012-02028), 3.000 euros pour responsabilisation et socialisation de jeunes (2012-02032). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 8 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'Union nationale des retraités et personnes âgées Fédération de Paris (21175/X00111) pour récits de vie, de ville....et d'autre (2012-05744).

Article 9 : Une subvention de 3.500 euros est attribuée à l'association Strata'j'm Paris (33381) pour des animations hors les murs dans le secteur Couronnes, Mare, Cascades à partir d'un collectif d'associations et de partenaires municipaux (2012-05772).

Article 10 : Une subvention globale de 4.500 euros est attribuée à l'association Percussion Art (19232/D05629) 4.000 euros pour des ateliers de formation musicale (2012-02270) et 500 euros pour voyages en rythme (2012-02273).

Article 11 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 50.000 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.